



CONSEIL DE COMMUNAUTE
du JEUDI 30 AVRIL 2009

à COMBRIT

COMPTE-RENDU

Convoqué par lettre du 24 avril 2009, le conseil de communauté s'est réuni salle Ti ar Barrez à COMBRIT, le jeudi 30 avril 2009 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul STANZEL.

Monsieur DUPRE, Maire de COMBRIT, souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires *dans une salle qui n'est sans doute pas aussi belle que beaucoup d'autres en Pays Bigouden*. Monsieur le Maire rappelle que la commune de COMBRIT a recensé 3.364 habitants et connu une franche augmentation démographique. Monsieur DUPRE pense que COMBRIT comptera *assez rapidement 3.500 habitants* sur une surface de 2.400 hectares dont 400 appartiennent au Conservatoire du Littoral : un polder de 250 ha et des bois au bord de l'Odet. On appelle cette commune « Le pays de la mer dans les bois », à juste titre, *la commune étant entourée par l'eau sur plusieurs côtés*.

COMBRIT est dotée d'un *remarquable environnement, d'un riche patrimoine* ; le port de Sainte Marine, l'abri du Marin en fin de restauration, la pointe de Combrit avec le fort faire valoir d'expositions artistiques en constituent quelques attraits au même titre que les églises Saint Tugdual et de la Clarté, de multiples lavoirs et fontaines...

Monsieur DUPRE fait remarquer que COMBRIT est souvent *associée à notre commune amie et voisine de L'ILE TUDY* : Au sein du SIVOM, nous partageons la gestion d'un service assainissement avec la nouvelle station d'épuration et aussi une maison de retraite qui va connaître une extension de 25 lits et la réalisation d'une nouvelle aile pour les personnes en perte d'autonomie. COMBRIT et L'ILE TUDY sont aussi associées au Conseil Général du Finistère dans un syndicat mixte dont la mission est principalement la gestion des espaces naturels. Monsieur le Maire souligne en conclusion la vocation touristique de COMBRIT SAINTE-MARINE avec des plages étendues.

Monsieur DUPRE souhaite à tous *une bonne soirée de travail*.

Monsieur STANZEL le remercie d'accueillir le conseil de communautaire dans *une belle commune riche de son passé et ouverte sur l'avenir*.

Il présente au conseil, Monsieur Miguel PIMENTEL, chargé de communication qui a pris ses fonctions à la communauté au début du mois et précise rapidement quelles seront ses missions.

Le Président fait procéder à l'appel :

Etaient présents :

COMBRIT	MM. DUPRE, GAONAC'H, LASCHKAR, LE BERRE
GUILVINEC	MM. BRUNOT, ROPITAUX et LE BALC'H
ILE TUDY	MM. GLOAGUEN & NIRPOT
LOCTUDY	Mme BUANNIC, MM. LE DREAU, MEHU, PIETE, Mme ZAMUNER
PENMARC'H	M. ANDRO, Mme LAZARD, MM. LE NY, OLIVIER, PEOC'H, STANZEL
PLOBANNALEC-LESCONIL	Mme AYMER, MM. LUCAS, TIRILLY, Mme SCOARNEC
PLOMEUR	MM. SOURON & GARREC
PONT-L'ABBE	MM. BINET, CANEVET, Mme LE BERRE, MM. LE FLOC'H, PAUBERT
SAINT-JEAN-TROLIMON	MM. AUGÉ et CARIOU
TREFFIAGAT	Mme BOURHIS, MM. CHEVRIER, CREPIN
TREGUENNEC	MM. BOUCHER et FLAGEUL
TREMEOC	MM. KERDRANVAT & L'HELGOUARC'H

Absents excusés suppléés :

M. LAOUENAN (LOCTUDY) par Mme ZAMUNER ; Mme LAURENT (PLOMEUR) par M. GARREC

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme TANGUY (GUILVINEC) à M. BRUNOT, M. TANNEAU (GUILVINEC) à M. ROPITAUX ; Mme QUEFFELEC (PENMARC'H) à Mme LAZARD ; Mme GOUZIEN (PLOMEUR) à M. SOURON Mme BLANCHET (PONT L'ABBE) à M. CANEVET ; M. COUIC (PONT L'ABBE) à M. PAUBERT

Assistent à la réunion sans prendre part au vote:

Mme MELANGE (COMBRIT) ; Mme LE BERRE (TREFFIAGAT) ; M. LE COSSEC (ST JEAN TROLIMON)

Assistent également à la réunion : Mme FEAT, Melle DIDYMUS, M. DUBOURG et Mme LAURENT, agents de la communauté de communes et des représentants de AuPaysBigouden.com, de Ouest France et du Télégramme.

Le Président constate qu'avec 40 présents et 6 pouvoirs, le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer. Monsieur STANZEL propose la candidature de Monsieur Jean l'HELGOUARC'H, maire de TREMEOC, aux fonctions de **secrétaire de séance**. Il n'y a pas d'opposition.

Monsieur STANZEL rappelle que le compte-rendu de la séance précédente (le 26 mars) a été transmis aux conseillers communautaires ; il demande au conseil de l'approuver. Il n'y a pas d'opposition et **le compte-rendu de la séance du 26 mars 2009 est adopté.**

Le Président rappelle l'ordre du jour d'une séance qui *tourne beaucoup autour des déchets*. Pour le 1^{er} point à l'ordre du jour, qui constitue *une information*, la communauté de communes accueille 3 représentants du cabinet Bourgois, maître d'œuvre : MM. CAILLAREC, COMPERE et NAVET.

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'USINE DE COMPOSTAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LEZINADOU : POINT D'AVANCEMENT DE LA PHASE 2.

Monsieur STANZEL souligne l'importance de ce dossier ; c'est un *chantier important, impressionnant...* Les travaux de la phase 1 nécessaires à la production d'un compost de qualité, conforme à la nouvelle norme NFU 44-051 se terminent et la collectivité doit à présent aborder la 2^{ème} phase des travaux de l'usine en appliquant l'arrêté du 22 avril 2008 qui vise une meilleure intégration environnementale des unités de compostage des déchets. C'est, rappelle le Président, un impact financier lourd mais la collectivité doit aller jusqu'au bout. Elle a choisi une filière, le compostage, et doit respecter de choix. La phase 1 qui se termine *constitue le 1^{er} étage de la fusée, nous devons à présent réaliser la phase 2.*

La réunion de ce soir a pour objectif premier d'informer le conseil sur les enjeux de la filière ; après ce point d'étape, la communauté de communes devra réfléchir aux modalités de financement.

Les représentants du cabinet Bourgois s'appuient sur un powerpoint ® pour effectuer la présentation.

Le coût annoncé, 6,5 millions d'Euros, est élevé et, à la demande de la collectivité, le maître d'œuvre a Cabinet BOURGOIS a regardé les optimisations possibles compte-tenu du coût envisagé. Différentes options ont été envisagées : quelle capacité pour l'usine (15.000 ou 20.000 tonnes ?), faut-il couvrir les casiers de fermentation ?

Le projet doit respecter les nouvelles obligations réglementaires qui dépendent des mesures des unités d'odeurs. La norme est à 5 unités d'odeurs ; on ne peut pas la mesurer in situ. Néanmoins, elle doit être respectée chez les riverains les plus proches dans un rayon de 3 km. Il a donc été nécessaire de réaliser une étude de dispersion.

Il s'agit aussi d'optimiser la gestion de l'eau sur l'installation et de prévoir au maximum la récupération et le recyclage des eaux. C'est ainsi qu'est envisagée d'utiliser une partie des eaux récupérées pour laver les bennes à ordures ménagères, humidifier le compost...

A la demande de la communauté de communes, le maître d'œuvre a étudié l'opportunité de mettre en place des panneaux photovoltaïques pour produire de l'électricité dont une grande partie serait revendue à ErDF. Deux techniques peuvent être mises en œuvre, la pose de 2.500 panneaux en couche mince pourraient être utilisés sur les 3.200 m² de toitures pour un investissement d'1.6 M€; pour lequel la collectivité peut espérer un retour sur investissement en 9 ans ou la pose de panneaux plus épais d'un rendement supérieur mais plus onéreux (2,9 M€) avec un retour sur investissement de 13 ans. Ce projet n'est pas inclus dans le budget prévisionnel de 6,5 M€

Monsieur PIETE interroge le maître d'œuvre sur l'existence d'une supervision. Le maître d'œuvre répond que le process est piloté avec des automatismes ; la supervision est possible depuis les locaux sociaux ou de la salle de commandes de l'usine.

Monsieur GLOAGUEN souhaite des garanties quant au traitement des odeurs après avoir rappelé l'insatisfaction de la collectivité quant au fonctionnement de la tour de désodorisation de l'unité de co-compostage boues/déchets verts. Le représentant du cabinet Bourgois répond que *le système mis en place dans cette unité est aujourd'hui performant, le problème vient – pour lui - de la « qualité » des lixiviats, riches en azote*. Il ajoute que sur la nouvelle usine de compostage des ordures ménagères, il y a *normalement moins d'azote* et que les *lixiviats seront réintroduits dans le tube ou en fermentation*.

Monsieur LASCHKAR demande des précisions sur les mesures d'odeurs. Le cabinet Bourgois répond *utiliser des modèles de dispersion validés par la DRIRE et l'ADEME*. Le travail a été *effectué par une filiale du cabinet*. Le maître d'œuvre en explique les modalités assez proches de la procédure adoptée pour les fumées d'usines d'incinération. Il s'agit d'*un modèle mathématique complètement théorique*. L'élú de COMBRIT souhaite savoir si, une fois l'usine en fonctionnement, des vérifications seront chez les riverains. Le cabinet Bourgois répond par la négative sauf à créer un jury de nez mais il est difficile, sinon impossible de percevoir 3 ou 5 unités d'odeurs.

Monsieur GLOAGUEN fait observer que les problèmes d'odeurs rencontrés de temps à autre sur le site sont constatés surtout lors des enlèvements de compost et des épandages. La filière actuelle ne permet pas de maîtrise optimale du compost. Le maître d'œuvre ajoute que les principales sources d'odeurs sont connues : le compost de déchets verts, la fosse d'ordures ménagères et les filtres.

Monsieur CANEVET demande des précisions sur le process de désodorisation ; retient-on le même système que pour le co-compostage ? Le maître d'œuvre répond par l'affirmative et précise que cela se fera sans acide (lavage des filtres à l'eau).

Le Président remercie les représentants du cabinet Bourgois de leur présentation. *Nous aurons l'occasion de reparler de ce dossier ultérieurement. Nous avons tous à cœur d'en faire un outil exemplaire au niveau environnement, d'en faire un outil fonctionnel dans un environnement remarquable. Il s'agit de respect des riverains et de respect de la commune.*

L'investissement est lourd et Madame ZAMUNER interroge le Président sur le plan de financement envisagé, le taux de subventions possible. Le Président répond qu' *on y travaille. On parle de 10% de subventions ; on en cherchera d'autres. On aura sûrement une partie d'autofinancement (20/30%), et il faudra recourir à l'emprunt pour le solde. Ceci amène Monsieur STANZEL à évoquer les perspectives d'évolution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et la nécessité de continuer la progression relative (notre taux est inférieur à ceux des territoires voisins) ; au final, nous aurons des coûts de traitement qui se rapprocheront de ceux de l'incinération : 120/130 € la tonne. On aura l'occasion d'en reparler.*

En ce qui concerne l'échéancier, *la PHASE 1 finie pour l'été. En parallèle, la collectivité va ouvrir des discussions avec les services de l'Etat concernant la mise en conformité (arrêté du 22/04/2008) ; la communauté de communes doit produire une étude technico-économique et réaliser les travaux pour 2011, faute de quoi la CCPBS pourrait perdre son autorisation d'exploiter.*

Le Président ajoute que l'on *devrait se caler sur ce planning ce qui représente quasiment 2 exercices budgétaires.*

Le maître d'œuvre précise que la durée des travaux est de 18 mois environ. Si la consultation des entreprises est effectuée au 2^{ème} semestre 2009, on peut espérer un démarrage travaux en 2010. Le technicien du cabinet Bourgois ajoute que des essais sont à considérer obligatoirement & que ceux-ci peuvent prendre un peu de temps, celui d'un cycle de fermentation (3 mois environ)

Le Président clôt le débat en indiquant qu' *on en reparlera soit en juin, soit en septembre.*

MARCHÉ DE TRAITEMENT DES REFUS LÉGERS ET GROSSIERS DE COMPOSTAGE

Monsieur GLOAGUEN donne lecture du rapport de présentation. Il précise qu'avant les travaux l'usine de compostage produisait 50% de compost et 50% de refus de compostage, ces derniers enfouis à Tremeoc. *Il nous faut trouver une solution dès la fin des travaux de la phase 1*, le site de Tremeoc ne pouvant plus accepter ces refus, au demeurant considérés comme non ultimes. Un appel d'offres a donc été lancé et la commission d'appel d'offres a décidé de confier le marché au groupement VALCOR/SIDEPAQ ; les refus légers de compostage seront donc incinérés.

A l'unanimité, le Président autorise le Président (ou le 1^{er} vice président, en son absence) à signer le marché à intervenir.

Madame ZAMUNER demande ce qu'il en est des refus lourds. Le vice président répond que la consultation s'est avérée infructueuse et va être relancée. A terme, une fois l'extension de l'ISDnd de Tremeoc réalisée, ces refus lourds pourront être enfouis à Tremeoc. L'élue de LOCTUDY demande dans quel délai ; Monsieur GLOAGUEN estime qu'il y en a pour 18 mois à 2 ans encore.

AVENANT AU MARCHÉ LITHOLOGIC POUR MISE À JOUR DE L'ÉTAT PARCELLAIRE DU PÉRIMÈTRE DE PROTECTION.

Monsieur PIETE, vice président délégué, fait le point sur l'avancement du dossier des périmètres de protection et explique la nécessité de cet avenant qui porterait le marché de LITHOLOGIC à 8.258 €HT, soit une hausse de 12,23% par rapport au marché initial.

Accord unanime du conseil.

AVENANT DE PROLONGATION AU MARCHÉ « INTERFACE & GRADIENTS » CONCERNANT L'ÉTUDE PHOSPHORE DE LA RETENUE DU MOULIN NEUF ; RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE SÉDIMENTATION.

Monsieur PIETE évoque les objectifs de cette étude phosphore *imposée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne probablement traumatisée par les algues vertes et qui pense que les flux de phosphore viennent du Toul Dour. Aujourd'hui, à l'incitation de l'Agence, on nous demande d'inclure étude de sédimentation*. Un avenant doit donc être envisagé à hauteur de 2.667 €; il prendra aussi en compte une modification aussi dans le calendrier (achèvement fin 2010), ce qui permet de dérouler l'étude sur une année complète ceci sans augmentation du prix.

Le vice président précise que cette étude est financée à 50% par l'Agence de l'Eau et pour 10% par le département. La collectivité supporte le solde sur ses fonds propres.

Accord unanime du conseil pour la passation de cet avenant.

INDEMNITÉS FORFAITAIRES DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

Monsieur CREPIN vice président délégué explique que cette délibération est prise en application de décrets récents qui imposent à la communauté de communes de fixer le plafond de remboursement des frais de déplacement du personnel communautaire.

Il donne lecture du rapport préparatoire. Les propositions qui y figurent sont adoptées à l'unanimité.

INFORMATION DU CONSEIL SUR LES MARCHÉS DE VIABILISATION DE LA ZONE COMMUNAUTAIRE D'ACTIVITÉS DE TOUL CAR BRAS

Monsieur STANZEL informe le conseil des résultats de la consultation engagée pour la réalisation des travaux de viabilisation de la zone communautaire d'activités de Toul Car Bras (marchés en procédure adaptée) :

N° lot	OBJET	Entreprise	Montant en €HT
1	Terrassement/voirie	LE PAPE Plomelin	553.346,50
2	Réseaux fluides	SARC Treffiagat	271.050,00
3	Réseaux souples	CEGELEC Quimper	166.527,50
4	Aménagements paysagers	BELLOCQ Quimper	97.839,50
5	Essais	ACT Lannion	16.250,00

Au total, la somme des marchés s'avère assez nettement inférieure aux évaluations du maître d'œuvre.

Le Président rappelle que la délégation donnée par le conseil le 2 mai 2008 lui permet de décider d'attribuer ces marchés et de les signer, les crédits étant prévus au budget et le montant global étant inférieur au plafond de 5.150.000 € HT jusqu'auquel les marchés de travaux peuvent être passés en procédure adaptée.

Ce plafond lui paraît élevé et il fera prochainement des propositions au conseil pour le *réduire autour de 300.000 € dans un souci de transparence*. Cette mesure permettrait d'associer plus pleinement le conseil communautaire à la décision.

Avant de conclure, Monsieur STANZEL informe le conseil de la réception d'un courrier de M. PIETE, maire de LOCTUDY, suite à la parution dans Le Télégramme d'un article sur le développement économique. Afin de le replacer dans son contexte, chaque conseiller recevra avec le compte-rendu une copie de cet article, la lettre de M. PIETE et la réponse du Président *et si vous souhaitez la prochaine fois qu'on ouvre un temps au débat, on le fera*.

Monsieur STANZEL informe le conseil de sa prochaine hospitalisation qui devrait le tenir un temps écarté des affaires communautaires ; comme le prévoient les textes, il sera remplacé par Monsieur COUÏC, 1^{er} vice président.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

A PONT-L'ABBE, le 6 mai 2009.

Le secrétaire de séance,

Jean L'HELGOUARC'H

Le Président,

Jean-Paul STANZEL